cent piéces de huit de coûtume pour chaque esclave Négre qu'on leur apporte, ce qui revient à quatre cens milles piéces de huit par an qui se payent au Roi. Le Roi désend de plus à tous Marchands & autres, de porter des Négres aux Indes Occidentales; chaque piéce de huit vaut cinq schelins dans les Barbades, mais dans les Isles Leeward on les donne pour six.

PROPOSITIONS

Faites par le Capitaine Jean Poyntz, pour lui & Compagnie, à tous ceux qui se voudront transporter dans l'Isle de Tabago:

DEpuis que Sa Majesté Charles Second Roi de la Grande Bretagne, a donné & accordé à Jaques Duc de Courland, ses Hoirs & Successeurs, ladite Isle de Tabago, sous condition qu'il n'y habiteroit que des Anglois Sujets de Sa Majesté, & le Duc de Courland, ses Hoirs & Successeurs, sous la même condition; j'ai contracté avec ledit Duc, pour cent vingt milles Acres de terre dans ladite Isle, pour moi & Compagnie, pour avoir divers grands priviléges, comme,

Premiérement, que les cent vingt milles Acres Acro à m toûj paye ans fols légit

tous
scientique
T
&c.
Lie

des de la Loi feni rali

fera

Core Cor Te cor tou Ifle déj

> fe po